

**DECRET N° 2012-471 DU 19 NOVEMBRE 2012**

Chargeant **Monsieur Jonas GBIAN**, Ministre des Finances et de l'Economie, de l'intérim de **Monsieur Marcel A. de SOUZA**, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective, pour compter du jeudi 28 juin jusqu'au mardi 03 juillet 2012.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le Décret n° 2012-069 du 10 avril 2012, portant composition du Gouvernement,

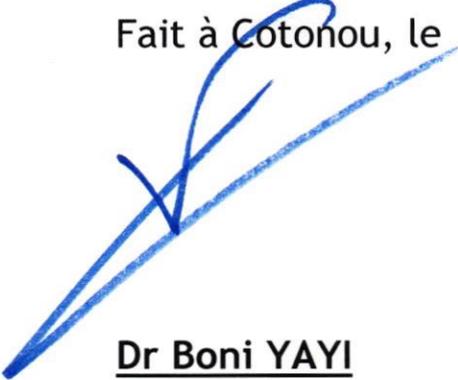
**D E C R E T E**

**Article 1<sup>er</sup> :** Pour compter du jeudi 28 juin au mardi 03 juillet 2012, **Monsieur Jonas GBIAN**, Ministre des Finances et de l'Economie, est chargé de l'intérim de **Monsieur Marcel A. de SOUZA**, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective.

**Article 2 :** Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 19 novembre 2012

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

  
**Dr Boni YAYI**